



Mairie de Faycelles

PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE FAYCELLES

Jeudi 23 mars 2023

Par suite d'une convocation, les membres composant le conseil municipal de la commune de Faycelles se sont réunis en date du 23 mars, à Faycelles à 18h30, sous la présidence de M. Jean-Claude Laborie, maire de la commune.

La convocation a été envoyée par mail le 17 mars 2023.

L'ordre du jour de la séance était le suivant :

- Approbation du PV du Conseil Municipal du 16/02/23 ;
- Approbation du compte de gestion 2022 commune et assainissement ;
- Approbation du compte administratif 2022 commune et assainissement ;
- Affectation du résultat budget commune et assainissement ;
- Approbation de la fongibilité des crédits nomenclature M57 ;
- Versement d'une gratification de stage ;
- Autorisation d'encaissement d'un chèque EDF ;
- Questions diverses.

Membres présents :

- Jean-Claude LABORIE, maire ;
- Mmes Évelyne CAVALERIE, Nadine LAFON, Maylis LAVAYSSIÈRE, Hélène MATHIEU, Yveline POINSOT, Carine PRADELLE ;
- MM. Jérôme BESSE-DAYNAC, Samuel CONTE, Frédéric DARTOIS, Éric FAGES, Jean-François HUGONENC, Jean-Claude IBANEZ, Jean-Christophe LABASCOULE, André RODRIGUES ;

Secrétaire de séance : Maylis LAVAYSSIÈRE

lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-7 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Membres absents excusés ayant donné mandat de vote : -.

Membres absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote : -.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Le conseil municipal a désigné Mme LAVAYSSIÈRE Maylis pour remplir les fonctions de secrétaire.

Les délibérations de la séance sont mentionnées ci-après.

Proposition n° 1 de l'ordre du jour : **Approbation du compte de gestion 2022**

Le compte de gestion 2022, présenté par Jean-Claude LABORIE, est validé par le Conseil Municipal, il est conforme aux écritures passées dans les livres de la commune.

Proposition n° 2 de l'ordre du jour : **Approbation du compte administratif 2022**

Le compte administratif, présenté par Nadine LAFON, a été validé par le Conseil Municipal.

Proposition n° 3 de l'ordre du jour : **Fongibilité des crédits**

Le Conseil peut déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

La délibération est acceptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Proposition n° 4 de l'ordre du jour : **Gratification stagiaire de 150 €**

M. Laborie propose de gratifier de 150 € un stagiaire qui a travaillé 15 jours à la commune avec Marie Carmes. **La délibération est acceptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.**

Proposition n° 5 de l'ordre du jour : **Demande autorisation d'encaissement d'un chèque EDF**

Il s'agit d'un remboursement concernant l'électricité payée du surpresseur du syndicat (désormais transféré à la SAUR). **La délibération pour l'encaissement du chèque de remboursement d'EDF est acceptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.**

Informations diverses :

- Renouvellement de mise à jour des candidats de liste électorale : André Rodrigues succède à Jean-Christophe Labascoule.
- Journée citoyenne : samedi 22 avril
- Marché gourmand : 17 juin

Fait à Faycelles, le 23 mars 2023.

Le maire, Certifié exécutoire